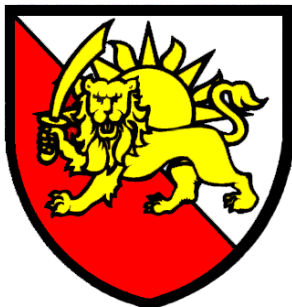


Chesalles, le 26 avril 2010



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 22/2006-2011, concernant la réfection du chemin de la Fenette.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le chemin de la Fenette s'est fortement détérioré entre la limite communale Brenles-Chesalles, et la jonction du chemin privé menant à la ferme de Villars l'Eperd.

La Municipalité souhaite procéder aux travaux de réfection durant l'exercice 2010.

Des subventions « améliorations foncières » (AF) au sens de la loi sur les améliorations foncières (LAF) et des crédits d'investissement (prêts sans intérêts) au sens de l'ordonnance fédérale sur les aides structurelles dans l'agriculture (OAS), peuvent être octroyés pour ce genre de travaux. Des demandes ont été déposées auprès du Service du développement territorial et l'Office de crédit agricole.

Les tenants et aboutissants de ce dossiers sont contenus dans le rapport rédigé à l'attention du service des AF.

Le lecteur est renvoyé à ce rapport figurant en annexe.

En séance, la Municipalité a pris connaissance des différentes offres qui ont été sollicitées dans le cadre de cette affaire, selon les critères d'adjudication établis par notre service technique sous forme d'une procédure sur invitation.

L'offre retenue se monte à CHF 88'216.00.

+/- 10% comprenant :

- L'exécution des raccords de reprise (ancien-nouveau)
- Fourniture, pose et compactage à la main (nombre des grilles)
- Sur les quantités (tonne) reprofilage

A ce jour les demandes de subventions sont en cours. Nous pouvons toutefois nous attendre à des subventions cantonales et fédérales mais pas encore chiffrées, ainsi que des crédits d'investissements (prêts sans intérêts).

Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil général de Chesalles-sur-Moudon

Vu le préavis no 22/2006-2011

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Oui le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant la réfection du chemin de la Fenette.
- 2) D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 88'216.00 sur le fonds de réserve pour travaux futurs no 9282.7 s'élevant à ce jour à Fr. 115'511.70
- 3) De porter en déduction les éventuelles subventions.
- 4) D'obtenir un crédit d'investissement (prêt sans intérêts) les modalités de remboursement ne sont pas connues à ce jour.

Adopté en séance de Municipalité du 26 avril 2010.

Le Syndic:

La Secrétaire:

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de Chesalles

Séance du 27 mai 2010

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le préavis municipal N° 20/2006-2011, concernant l'inscription de servitudes dans le lotissement du Perrey Very,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 27 mai 2010.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: